L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 30 AVRIL.

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR

MM. OCTAVE FERÉ ET D. SAINT-YVES

DEUXIÈME PARTIE.

L'EXIL.

LE SOUPER DIPLOMATIQUE.

(Suite.)

Un jour, lord Hintford se trouvant à l'hôtel de la chancellerie, eut l'idée d'entrer chez son protégé pour lui souhaiter le bonjour. Trenck mettait la dernière main à un plan de fortifications extérieures de Cronstadt, récemment terminées, et dont lord Hintford avait fait prendre lui-même un croquis, ainsi que la chose était aisée au représentant d'une puissance amie.

On sait la perfection qu'apportait le jeune baron dans ces sortes de tracés, et l'ambassadeur, émerveillé, trouvant que ce plan faisait singulièrement pâlir le croquis informe qu'il possédait, le pria de le lui confier pour les confronter.

Frédéric ne vit aucun inconvénient à accéder à ce désir de son protecteur, et lui remit son travail comme se serait empressé de le faire le chancelier lui-même.

Lord Hintford se rendait, en sortant de l'hôtel du ministre, chez son ami le comte de Bernes, auquel il le montra, et qui le pria à son tour de le lui laisser pour un jour ou deux. Survint, dans cet intervalle, le baron de Goltz, qui s'extasia sur le talent déployé par le jeune baron dans ce travail.

—Quel malheur, dit-il, que le roi ait méconnu le mérite d'un pareil homme! En vérité, je m'estimerais heureux d'une occasion de le faire revenir sur ses préventions. Cher comte, confiez-moi donc pour quelques jours ce travail; peut-être trouverai-je moyen d'ouvrir une négociation en faveur de ce pauvre baron de Trenck.

L'ambassadeur d'Autriche, se fiant à ces démonstrations, saisit avec empressement l'occasion de servir son protégé, et remit sans défiance les feuilles à son collègue.

A peu de jours de là, M. de Goltz entrait avec un certain mystère dans le cabinet du grand chancelier, auquel il avait fait demander un entretien. Il portait sous le bras un large portefeuille, dans lequel étaient de fortes feuilles de papier pliées.

—L'objet qui m'amène, mon cher chancelier, dit-il, est grave. Je vous avoue même que je ne me suis décidé à venir qu'en raison des rapports amicaux de nos deux gouvernements, et pour vous prouver combien ces rapports sont sincères de notre part.

—Je vous écoute, baron, répondit M. de Bestucheff, vivement intéressé par ce début.

—La chose me coûte à dire, car elle sort un peu de nos habitudes et de nos attributions diplomatiques, mais ma loyauté m'oblige à vous prévenir. Excellence, il y a un traître dans votre maison.

Le chancelier fit un soubresaut.

—Un traître!....

—J'apporte les preuves.

Le baron de Goltz ouvrit son portefeuille et en tira une grande carte qu'il déplia lentement sur le bureau du chancelier, et dont celui-ci reconnut du premier coup d'œil l'ensemble.

—C'est un plan des fortifications de Cronstadt, dit-il.

—En effet; mais regardez le plus attentivement.

Le chancelier se baissa, posa le doigt sur certains points, suivit certaines lignes, se porta à la légende inscrite en marge, et en même temps ses traits exprimaient l'étonnement et la colère.

—Oh! c'est étrange, murmura-t-il en détaillant ces particularités, incroyable! C'est à n'y rien comprendre! Quelle trahison! Baron, vous ne ferez pas les choses à demi; parlez, de qui tenez-vous ce plan?

—Puisque vous l'exigez, répondit avec une déférence hypocrite l'ambassadeur de Prusse, je dois vous le nommer. Ce plan a été tracé par M. de Trenck qui me l'a adressé secrètement en m'offrant de me le vendre.

—Trenck!... Oh! le misérable!... abuser à ce point de ma confiance!

Pour comprendre cette explosion, il faut savoir que le plan mis sous les yeux de M. de Bestucheff n'offrait pas seulement, comme celui que Frédéric avait donné à lord Hintford, l'aspect extérieur des fortifications, mais qu'il contenait les indications secrètes, qui constituaient au point de vue stratégique un secret d'Etat.

Le baron de Goltz s'était procuré par trahison des annexes, et les avait fait ajouter à un plan imité de celui de Trenck avec une habileté infernale.

L'écriture même était si bien contrefaite que le chancelier, qui avait continuellement des pages entières de Trenck sur son bureau, s'y laissa prendre et ne douta pas un instant de sa culpabilité.

—Baron, dit-il frémissant de colère, vous me rendez un vrai service, et je veux que vous voyez aussi comment je châtie les traîtres.

—Qu'allez-vous faire? demanda M. de Goltz.

—Je vais donner l'ordre d'arrêter sur le champ le misérable, et de le mettre en jugement; s'il faut un témoignage, j'invoquerai le vôtre.

Mais cette tournure des choses ne faisait pas l'affaire du baron.

—Permettez, dit-il d'un ton insinuant, le coupable doit être puni, et je ne suis venu que pour cela. Mais, si vous attachez quelque prix au service que je vous rends, vous éviterez tout esclandre.

—Comment! et l'exemple!......

—Oh! l'exemple n'y perdra rien. Je connais le caractère et la tournure d'esprit du roi, mon maître; un emprisonnement, une condamnation bruyante contre cet homme, le désobligeraient au delà de ce que je puis dire, car il ne faut pas oublier, il en avait fait, comme vous, son confident et son favori.

—Oui, j'ai été sa dupe!.... murmura sourdement le ministre.

—Dites-moi, n'existe-t-il point un moyen de concilier cette susceptibilité bien naturelle du roi avec les exigences de la justice? .... Il me semble que dans ce pays, vous possédez des ressources, que nous n'aurions peut-être pas chez nous. Ainsi, en éloignant ce malheureux qui a méconnu à ce point un devoir sacré.....

—Ah! oui, la Sibérie!

La prunelle fauve de M. de Goltz lança un éclair, que sa paupière dissimula bientôt.

—C'est cela, dit-il, Sibérie, l'exil.... Qu'on enlève sans scandale, sans éclat, le coupable, et qu'il disparaisse. Selon moi, c'est là plus raisonnable et la plus efficace des expéditions.

—Vous avez raison; je suivrai votre conseil.

—Je suis heureux qu'il vous agrée, Excellence, et je compte sur le plus complet mystère.

—Je vous le promets.

M. de Goltz remonta radieux dans la voiture qui l'avait amené.

Mais, avons-nous dit, M. de Bestucheff n'agissait guère sans prendre l'avis de sa femme, et de plus, dans l'état d'exaltation où cette scène l'avait jeté, il avait besoin d'épancher son indignation. Il se hâta de se rendre vers elle, autant pour ces motifs que pour la mettre en garde contre les perfidies de Trenck, et pour la faire rougir de sa bienveillance pour un pareil homme.

La comtesse prêta une oreille attentive à ce récit, et malgré la réserve que prétendait garder son mari, elle finit par lui arracher le nom du dénonciateur.

Il n'en fallait pas plus à un esprit aussi perspicace pour entrevoir une machination et une calomnie.

Elle donna en toute hâte avis à Frédéric du danger suspendu sur sa tête, en l'invitant à se mettre à l'abri, jusqu'à ce que la lumière fut faite.

Il courut aussitôt chez lord Hintford et lui fit part de ce qui arrivait, sans pouvoir pénétrer la cause de cet orage.

—C'est clair, dit l'ambassadeur anglais, il y a un complot contre vous; mais quel est-il, de quel côté vient-il?.... Vous êtes en sûreté ici, n'en sortez pas. J'irai à la découverte.

Et l'avis étant venu du palais du chancelier, il se dirigea vers ce palais; mais ce fut chez M. de Bestucheff, et non chez la comtesse, qu'il entra.

—Excellence, dit-il, je viens vous parler d'un jeune homme auquel je porte depuis longtemps l'intérêt d'un père.

—M. le baron de Trenck, n'est-ce pas, milord? interrompit le comte, dont toute l'animosité se réveilla en articulant ce nom, eh bien! milord, priez Dieu qu'il soit moins ingrat pour Votre Grâce qu'il ne l'a été pour moi.

—Qu'a-t-il donc commis d'assez grave pour justifier la colère de Votre Excellence?

—Jugez-en vous-même, milord; voici son œuvre.

Le chancelier indiqua la carte encore étalée sur son bureau.

Lord Hintford s'approcha et examina froidement le tracé et les indications ajoutées à l'original.

—Et, demanda-t-il, à qui Trenck aurait-il proposé le marché infâme dont on l'accuse?

—A un membre du corps diplomatique.

—Au baron de Goltz, peut-être? demanda l'ambassadeur avec un regard qui ne permit pas au chancelier d'éluder la vérité.

—Eh bien! oui, au baron de Goltz.

—Excellence, reprit lord Hintford avec son calme et sa dignité britanniques, Trenck doit être innocent. Quoi qu'il en soit, il est en ce moment chez moi, protégé par mon pavillon; mais s'il est coupable, je le désavoue et vous le livre. Veuillez me faire accompagner d'un de vos secrétaires, et confiez-moi ce plan.

De retour chez lui, dix minutes après, il interrogea Trenck, en lui disant de quoi on l'accusait. Le jeune homme ne put que protester de son innocence et demander qu'on établit sa culpabilité.

Lord Hintford envoya sans désemparer chercher le comte de Bernes, arguant d'un intérêt urgent.

—Mon cher collègue, lui dit-il, j'ai besoin sur-le-champ du plan de Cronstadt, que je laissai dernièrement chez vous.

M. de Bernes voyant un peu d'animation dans la manière dont son ami formulait cette réclamation, hésita, mais finit par avouer qu'il n'avait pas cru devoir en refuser communication au baron de Goltz.

—Eh bien! dit lord Hintford, voilà l'usage que M. de Goltz en a fait.

Et il lui raconta tout ce que nous savons.

Alors, les deux ambassadeurs, également indignés, reprirent leur voiture, et accompagnés du premier secrétaire de la chancellerie, se rendirent chez M. de Goltz.

Le comte de Bernes se présenta le premier, et redemanda son plan au baron, qui le lui rendit de l'air le plus aimable et le plus dégagé.

Mais, suivant la conduite concertée entre eux, survint avec le secrétaire, lord Hintford, qui, affectant de reconnaître le papier que tenait son collègue, demanda au baron:

—Mais, Excellence, si c'est là le plan qui vous a été prêté par le comte, où donc est celui que le baron de Trenck a voulu vous vendre?

Le baron pâlit et balbutia:

—En vérité, je ne vous comprends pas, milord, de quel plan parlez-vous?

—De celui-ci, monsieur le baron, dit l'Anglais, en déroulant celui qu'il apportait.

—Milord, que croyez-vous donc? demanda le fourbe, en proie à la confusion.

—Je crois, Excellence, répondit avec un froideur imposante lord Hintford, que l'on a abusé de la confiance du comte de Bernes, et que ce second plan est une copie falsifiée et augmentée du premier.

—C'est vrai, murmura le baron, je le confesse. Mais la raison politique est mon excuse. J'ai des instructions rigoureuses vis-à-vis du baron de Trenck.

—Vis-à-vis du baron de Trenck, monsieur le baron, dit lord Hintford, mais elles ne vont pas sans doute jusqu'à vouloir entacher mon honneur et celui de M. le comte de Bernes. Or, c'est notre honneur surtout qui serait compromis, si l'on pouvait nous soupçonner d'avoir prêté les mains à vos machinations; comprenez-vous ce cela menerait?

—Qu'exigez-vous donc, milord?

—Veuillez vous asseoir à cette table et écrire que vous rétractez tout ce que vous avez pu dire contre M. le baron de Trenck, que vous tenez pour un homme intègre.

Le baron, livide et atterré, écrivit et tendit le papier à l'Anglais.

Celui-ci le reçut, le lut avec une lenteur qui indiquait une défiance blessante, le serra et sortit.

Armé des deux plans et de cette rétractation, il se rendit, en compagnie des témoins de la scène, chez le grand-chancelier, qui déclara n'avoir plus qu'un regret, celui d'avoir failli punir un innocent.

Trenck, rappelé immédiatement au palais de la chancellerie, obtint une réparation complète.

Sorti victorieux de cette épreuve, il devait se croire enfin à l'abri de la haine venimeuse qui avait déjà semé sous ses pas plus d'une embûche. Cependant ses peines ne faisaient que commencer.

Le baron de Goltz n'était pas homme à dévorer ainsi son affront et à en être pour ses frais de déloyauté et d'imagination. Il laissa habilement passer la première effervescence, et, après quelques jours, il arriva chez le grand-chancelier, qui n'attendait guère sa visite.

Mais ce qu'il attendait moins encore c'était les reproches que le baron commença à lui adresser sur son indiscrétion. C'en était trop. M. de Bestucheff éclata et s'en donna jusqu'à ce qu'il eût déchargé son cœur.

Le baron laissa couler le torrent; il écouta tout, la tête courbée, avec componction, et la colère du chancelier ne rencontrant pas de contradiction pour l'aviver, finit par tomber toute seule, avec cette exclamation:

—Qu'avez-vous à dire?....

Le baron prit son air le plus composé et répondit avec une humilité irritante:

—Rien.

—Rien! exclama le chancelier, ce n'est pas une réponse.

—C'est pourtant la seule que je puisse faire à une remontrance aussi légitime qu'est la vôtre.

—Trêve de ces arguties, monsieur le baron. Je ne suis pas homme à m'en contenter. Parlez donc, je l'exige.

—Vous l'exigez?

—Absolument.

—Eh bien! Excellence, ce que j'ai fait, je devais le faire pour obéir aux ordres formels de mon souverain.

—Et pourquoi cet acharnement, cette exaspération de votre souverain contre M. de Trenck?

L'astucieux diplomate affecta une sorte de désespoir, comme s'il se laissait arracher les aveux.

—Votre Excellence me pousse, en vérité.... Soit! Sa Majesté est irritée contre M. de Trenck, parce qu'il s'est rendu coupable d'un crime d'Etat, en exposant l'honneur de la sœur du roi, dont il a livré le portrait aux regards d'une assemblée de diplomates.

—Qu'est-ce à dire?.... Je me rappelle parfaitement cette circonstance. Mais qu'a de commun M. de Trenck avec ce portrait, qu'on avait confié secrètement à Mme de Bestucheff?

Le baron se mit à balbutier de façon à intriguer au plus haut point le ministre.

—Enfin, monsieur, s'écria celui-ci, je vous l'ai dit, j'exige des explications catégoriques.

—Sur l'honneur, dit M. de Goltz, vous êtes le dernier auquel je voudrais en fournir en cette circonstance.

—Il me les faut, pourtant!

—Votre Excellence me presse.... Je suis à la question!.... Veuillez me dégager, et tirez vous-même la conséquence de tout ceci.

—Quelle conséquence?

—Mon Dieu! si ce portrait se trouvait aux mains de Mme la comtesse de Bestucheff, c'est que, apparemment, M. de Trenck le lui avait communiqué.

—Pourquoi?.... à quel propos?

—Oh! Excellence, ici s'arrêteront mes révélations. J'en ai beaucoup trop dit, et je ne suis pas de ceux qui se plaisent à troubler la quiétude d'un galant homme.

—Hein!.... s'écria le chancelier dont l'animation fit place à une pâleur livide. Vous dites?.... Oh! de grâce, monsieur le baron, ne me laissez pas dans ce doute affreux; mieux vaut la vérité si amère qu'elle soit! Pourquoi Mme de Bestucheff tenait-elle ce portrait de M. de Trenck?

M. de Goltz se rapprocha du ministre, lui serra les mains avec émotion, et d'une voix où il y avait des larmes,

—En vérité, vous me navrez; un homme de votre mérite, exposé à un tel outrage! Au surplus, mieux vaut que vous teniez d'une bouche amie, ce que la malignité publique ne manquerait pas de vous apprendre, un jour ou l'autre, sur l'intimité de ce jeune homme avec une personne qu'il aurait dû respecter. Peut-être se trompe-t-on, peut-être encore n'y a-t-il pas, dans la remise de ce portrait, ce que j'ai cru y voir, une histoire de jalousie.....

—Assez!.... assez!.... s'écria le chancelier, dont la physionomie et l'agitation révélaient les tortures aiguës. Ah! vous m'ouvrez les yeux! Aveugle que j'étais!

—Peut-être aussi, ajouta le serpent pour enfoncer son dernier dard, peut-être m'abusé-je en supposant que le secret que vous m'avez promis a été trahi par Mme la comtesse!....

—Non, vous ne vous trompez pas; je n'avais confié ce secret qu'à elle seule! Cela suffirait à tout éclaircir. Ah! monsieur de Trenck, monsieur de Trenck, vous ne le paierez, je le jure!

—Mon cher ministre, dit le diplomate d'un ton de condoléance, ne heurtez rien; pas d'esclandre, pour votre dignité et pour celle de notre souverain, qui sont solidaires des crimes de cet audacieux. Agissez, mais avec prudence et discrétion, vous n'en frapperez que des coups plus sûrs.

Le chancelier était trop bon diplomate lui-même pour méconnaître ce conseil. N'osant rompre ouvertement et sévir contre sa femme, et par suite faire arrêter Trenck sans un motif apparent, qu'il fallait provoquer et colorer à loisir, il la retira peu à peu les marques de sa confiance, réduisit ses attributions, circonscrivit son travail et l'éloigna de sa maison.

Frédéric était perdu en Russie; sa position devenait insoutenable et pouvait se changer en péril, car l'influence de Mme de Bestucheff était sa ruine, et elle se fut manifestée en sa faveur.

Dans ces circonstances critiques, il reçut une nouvelle étrange, qui lui arrivait comme une ancre de salut, au moment où il se noyait.

Son cousin François venait de mourir au Smelberg, et, dans un dernier testament, daté de sa prison, il l'avait définitivement et irrévocablement institué son légataire universel. C'était certes ce à quoi il s'attendait le moins, après ce qui s'était passé entre eux à Vienne.

(A continuer.)

En Débarquement du navire LISBON venant de Bordeaux.

40 barriques VIN rouge St-Macaire
50 do do du Narbonne
100 caisses do do St-Emilion,
50 do do d'autres marques
100 do VERMOUTH,
25 quarts EAU-DE-VIE Hivert Pellevoisin & Cie,
5 caisses 1/2 boîtes HARICOTS verts,
2 do 1/2 do JULIENNE,
2 do 1/2 do SAUCISSES truffées,
1 do 1/2 do CEPES à l'huile,
2 do 1/2 do CHAMPIGNONS,
1 do 1/2 do PATÉS de foie gras,
1 do 1/2 do de gibier truffés,
1 do 1/2 do TRUFFES Perigord.
A vendre par A. ROCHEREAU & CO.
30 avril—8f No 18 et 15, rue St Louis.

En débarquement du navire "Lisbon" de Bordeaux— [illegible]
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.
21 avril [illegible]

A VENDRE.

[illegible]
200 caisses olives, capres et cornichons, [illegible]
26 avril—1f par Ant. LANATA, 8 & 11 rue Jefferson,

En débarquement du navire "Lisbon" de Bordeaux—
12 barriques vin rouge FF,
50 do do Castillon,
50 do do St Colombe,
10/2 pipes cognac Rousseau & Cie,
20/4 do do do
1000 caisses vin rouge FF.
A vendre par COUTURIE & BORDELOIS.
26 avril—8 No 39 rue Vieille-Levée.

En débarquement du navire "Lisbon" de Bordeaux—
100 barriques vin rouge St-Loubès, F. Dumenil,
40 barils vin gre blanc,
15 do vermouth Noilly Prat & Cie,
10 quarts de pipe cognac, Cambaud & Régis frère et Cie,
6 porte-bouteilles en fer, pour 200 bouteilles, couverts,
6 do do do de fermentation,
A vendre par PAUL ADOUE & CIE,
26 avril—1f N. 20, rue Toulouse.

A vendre pour clore la liquidation de MM. W. F. VREDENBURGH & SON

No 17 RUE ST-LOUIS,

23 barils Huile de [illegible]
100 onces Sulfate de Quinine de Pelletier, ***
12 caisses Noix de Muscade No 1, Penang,
4 " Indigo de Madras,
7 pipes Genièvre de Hollande, "Rynebende's Steamboat,"
63 1/2 pipes cognac, des marques Mre Castillon jne, Vve Growers & Co, Laterriere et Louis Lebertou, de différents âges.
25 caisses Champagne Vve Gibert, 1ere qualité.
23 " Léoville d'Ad. Morton. 27avril 5t

Vin de Catalogne.

30 PIPES VIN DE CATALOGNE TRES CORSÉ.

A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN,
27 avril—3 95, rue Vieille-Levée.

Amandes, fruits au jus, &c.

55 sacs amandes de Tarragone fraîches,
15 balles amandes de Provence, fraîches,
5 barils do sans coques do
15 caisses do do do
50 do fruits au jus assortis de "Motelay"
25 do prunes sèches de "Fau"
A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN,
27 avril—3 95, rue Vieille-Levée.

Genièvre de Hollande.

10 Pipes "Steamboat," J. Melchers,
20 1/2 pipes do
En débarquement du navire Rosa Boettcher et à vendre par COUTURIÉ & BORDELOIS,
27avril—6t PP No 39 rue Vieille-Levée.

En débarquement

DU NAVIRE LISBON DE BORDEAUX,

VINS DE LANGLADE,
Do ST.-GEORGE,
Do MUSCAT DE FRONTIGNAN,
En barriques, à vendre par

P. ROGAY,
133, rue de Chartres.

Egalement, VERMOUTH de Mermet & Co, à Lyon, et un assortiment des plus variés en Passementeries de Jais, Bijouterie doublée telles que Chaînes de montre, Chenet et Aiguilles pour coiffures, Boutons de manchettes, Peignes, Epingles, Broches, &c. 27 avril

AVIS

Aux Fabricants et Marchands de Cigares.

Le soussigné vient d'ouvrir un entrepôt de Tabac en feuilles et de Cigares, et prévient les connaisseurs qu'il vendra ses marchandises aux plus bas prix de New York.

S. FUNK,
147, Water Street, New York.
27 avril—1m Et 45, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Commerciale.

Conformément à la charte de cette compagnie, une élection de vingt-cinq Directeurs, pour un an, à partir de deuxième lundi de mai 1867, aura lieu, au bureau de la Compagnie, Commercial Place, No 11, le LUNDI 6 mai 1867, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
GEO. O. SWEET, Secrétaire.
7avril—jusq. 6 mai.

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA..........................Directeur

Mardi 30 Avril 1867.

LES MEMOIRES DU DIABLE,

Pièce en trois actes mêlée de chants.

FURNISHED APPARTMENTS,

Vaudeville en 1 acte.

JEUDI, 2 mai—Bénéfice de Mme LACROIX.

Première représentation de

LE FILS DE LA NUIT,

Drame en 5 actes et 6 tableaux, par Victor Séjour.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.
J. KITTREDGE..........................Trésorier.

Lundi soir, 29 avril 1867.

Grand attrait.
HARRY MACARTHY dans de nouveaux rôles—M. ALEX. ZANFRETTA dans un grand rôle de JOKO, ou le SINGE DU BRESIL.
Joli divertissement espagnol arrangé par Mlle Christine Zavistowski et intitulé LA ZARRAGOSSA—Romances chantées par Mlle EVA BRENT.
FRANK LACEY et Mlle FLORENCE REYNOLD dans des rôles à sensation.
Grande représentation tous les SAMEDIS à MIDI, pour les Dames et les enfants 28avril

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Spalding et Bidwell..Directeurs et Propriétaires.
J. KITTREDGE..........................Trésorier.

Mardi soir, 30 Avril,

Grand BÉNÉFICE D'ADIEU des ZAVISTOWSKIS, un magnifique spectacle et un divertissement ballet arrangé par Mlle Christine Zavistowski.

A la demande générale—POCAHONTAS, pièce comique; Mlle Emeline Zavistowski remplira le rôle de Pocahontas, Harry Macarthy chantera "Smoke Mein Pipe" de Mynheer Rolf; Frank Gerard remplira le rôle de POWHATAN et James Collins celui de Capt. JOHN SMITH. 28 avril

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

AU THEATRE NATIONAL,

AU BENEFICE DE CARLO PATTI, Mardi, 7 Mai 1867.

A M. Carlo Patti, Chef d'Orchestre au Théâtre des Variétés:

Nous soussignés, désirons que vous donniez un Concert à votre bénéfice, afin que nous puissions, dans cette circonstance, vous témoigner l'estime que nous avons pour votre talent, comme artiste, et que ce concert ait lieu le MARDI 7 MAI 1867, au Théâtre National.

G. T. Beauregard, D. H. Maury,
S. B. Buckner, M. Jeff Thompson,
J. O. Nixon, Phil. Stockton,
Bernard Avegno, F. Dolhonde,
J. B. Walton, E. A. Deslonde,
D. M. C. Hughes, E. A. Cowan,
W. J. Salter, R. Marsh Denman,
W. H. Ring, etc. etc.
Pour les détails voir le programme. 28 avril

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Mandlesonville.

Le bateau à vapeur LAURA,

bon marcheur et à basse pression, partira dorénavant, de l'extrémité du chemin de fer au Lac, à l'arrivée du convoi, à 6 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville, tous les jours de la semaine, excepté le SAMEDI, jour où le bateau partira à l'arrivée du convoi de TROIS HEURES et sera de retour à l'extrémité du chemin de fer le LUNDI, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr,
30 avril—m rue de Chartres, No 28.

VILLES DE BAINS. STEAMER CREOLE!

Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer CREOLE,

bon marcheur et à basse pression, capitaine CHARLES WALKER, reprendra le service régulier, entre la Nouvelle-Orléans et les susdites villes, comme suit:

Les MARDIS et les JEUDIS—à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS—à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

AU RETOUR.—Il partira d'Ocean Springs tous les MERCREDIS SOIR VENDREDIS MATIN et DIMANCHES SOIR.

Le Créole ira jusqu'à Pascagoula SAMEDI, le 27 du courant.

Il sera donné avis de la reprise du service de Pascagoula.

Ces voyages et départs se feront régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7 avril—1m Rue Carondelet, No 25.

Bateau de la Nouvelle-Orléans et de Louisville.

Départ SAMEDI 4 mai, à 5 heures P. M.

Le magnifique bateau à vapeur RICHMOND,

[illegible] capitaine J. STUT NEAL—Commis J. S. WOOLFOLK partira pour Louisville, Evansville, Cairo, Memphis et les autres débarcadères intermédiaires.
On peut avoir du fret ou du passage[illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SINNOTT & ADAMS Agents,
A. BRITTON & CO
30 avril Front Street No 7.

Pour les Attakapas

Compagnie de Paquebots de la Malle des E.-U.—se reliant aux bateaux à vapeur "Iberville," et "Victory."

CANNA, de la Malle des Etats-Unis, capt Triandad, partira pour Plaquemine tous les jours suivants—
Le Dimanche à l'arrivée de l'Iberville,
Le Mercredi
Le Vendredi " de la Victory.
LE TECHE, de la Malle des Etats-Unis, capt. L. P. Delahoussaye, arrivera à Plaquemine deux fois par semaine, le Mer redi et le Dimanche soir et se rendra au bateau à vapeur Iberville.

Le fret pour Ste-Marie, St-Martin, Vermillon, Lafayette, Pont Breaux et tous les Attakapas sera expédié par les bateaux à vapeur Iberville et Victory, et consigné à MM. Bayle et Tete, Plaquemine [illegible].

La Compagnie de paquebots de la malle des Etats-Unis [illegible]

Pour plus de détails s'adresser à bord de l'Iberville, du Victory, ou à
MM. PRICE, HINE & TUTTLE, Gravier et Commerce,
ROBERT HARE, rue Carondelet No 55,
A. B. CHARPANTIER, rue de la Douane, No 23.
30 avril

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nile-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M,

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville,

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.
Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats-Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec les paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à
GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7.
16 fév—1 an

DEPART, tous les SAMEDIS à 5 heures du soir — Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, CLEONA, Capt. C. C. Pickett, J. B. Smith, commis; partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau, comme ci-dessus. Il partira de Washington tous les Mercredis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
POLLINGUE & GAJAC, No 9 rue St Louis
Le CLEONA a des pilotes de la côte et prendra des passagers aux taux des paquets. 6 avril

AVIS.

Les jours de départ des bateaux de BAYOU SARA sont changés, à partir de cette date, et seront, jusqu'à nouvel ordre, comme suit:

LAFOURCHE..........capitaine Greathouse,
Les Vendredis, à 10 heures A. M.
Les Lundis, à 5 heures P. M.

WAGONER..........capitaine Baranco,
Les Samedis, à 10 heures A. M.
Les Mardis, à 5 heures P. M.

SIMMES..........capitaine Troxler,
Les Dimanches, à 9 heures A. M.
Les Mercredis, à 5 heures P. M.

Ces bateaux s'arrêteront à tous les débarcadères pour le fret ou pour les passagers.

J. J. BROWN,
8 avril—1m Surintendant-général.

Nouvelle route pour les Attakapas!

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St-Martin, ayant conclu des arrangements pour placer un bateau—INDIANA—capitaine F. E. Burke, pour le service des Attakapas, à partir de Plaquemine et se reliant aux bateaux de la "Compagnie de paquebots du Bayou Sara," sollicite du fret et des passagers.

L'INDIANA partira de Plaquemine tous les Dimanches et tous les Mercredis, à 10 heures du matin.

Le fret devra être expédié par le "LAFOURCHE," tous les Lundis et tous les Vendredis. Les passagers devront s'embarquer sur le "WILD WAGONER" tous les Mardis et tous les Samedis.

Ces bateaux se relieront parfaitement et il n'y aura pas de retard.

E. J. ETIÉ, président.
18 avril—1m A. MEYNIER jr agent, 21 rue St Louis

A Louer.

Le Magasin No 33 de la RUE BIENVILLE. S'adresser à HOLTZ, BLOHM & CO.
27 avril—6 f

A LOUER.

La belle résidence No 124 de la rue des Remparts, près le coin Toulouse. On la livrera immédiatement. S'adresser sur les lieux ou au bureau de l'Abeille. 25 avril

A VENDRE, A LEWISBURG,

A des conditions libérales,

Une jolie résidence d'été, complète, avec écurie et remise, un magnifique jardin, wharf et maison de bain, &c. &c. Pour les conditions, s'adresser au No 208 au Vieux Café Mola, au coin des rues Chartres et Madison. 23 avril—1m

A vendre à Biloxi.

La jolie résidence de Jean Michel, faisant face au Golfe. La maison se compose de six chambres et cabinets; dans la cour, une maison pour domestiques, poulailler, écurie et remise; sur le devant, un magnifique jardin, wharf et maison de bains, plusieurs sources où coule la meilleure eau et où croît le fameux cresson de fontaine.

Pour les conditions, qui sont un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, s'adresser à J. Michel ou à M. Frechon, fermier du marché à la viande du Second District. 2 avril—1m

A LOUER.

La belle petite maison, à un étage, No. 61, rue St-Bernard, Troisième District, un des plus beaux prix désirable, avec ou sans bail. Pour plus d'informations, s'adresser au magasin de cigares, No 5, rue Carondelet, ou No 236, rue de Chartres. 13avril—15

Cheval perdu.

Une récompense libérale sera donnée à qui ramènera à l'écurie de Leonard, No 71 rue Baronne, un CHEVAL bai qui s'est échappé lundi dernier sur le chemin du Bayou avec un harnais de buggy. 8avril—6f

Grocerie à vendre.

GROCERIES

A vendre, une grocerie bien achalandée, située rue Rampart, No 150, entre Poydras et Perdido. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 29avril—6f

Résidence à vendre.

Un médecin désirant se retirer, offre à vendre une jolie résidence, située dans la paroisse St-Charles, rive droite du Mississippi, à trente milles de la Nouvelle-Orléans. Il convient aussi à un médecin qui désirerait se fixer à la campagne. C'est une excellente occasion. Conditions libérales.
S'adresser à MM. TURNER & WAILES, encoignure Douane et Royale. 9 avril—1m

M. ALFRED LIONNET est chargé de ma procuration générale, à dater du 12 avril 1867, en vertu de l'acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire public.
E. FORESTIER.
13 avril—1m

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Nlle-Orléans à	1re Classe	Entrepont	Fond
St-Thomas	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[Tableau des prix de passage pour St-Thomas, Havane, Porto Rico, Hayti, Santiago de Cuba, Jamaïque, Guadeloupe, Martinique, Ste Lucie, St Vincent, La Grenade, La Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, La Guayra, Porto Cabello, Ste Marthe, Colon, Buenaventura, Guayaquil, Payta, Lambayeque, Huanchaco, Casma, Huacho, San Jose, Pacasmayo, Callao, Tambo Mora, Pisco, Chincha, Chala, Islay, Ilo, Arica, Pisagua, Mejillones, Iquique, Tocopilla, Cobija, Chanaral, Caldera, Carisal Bayo, Huasco, Coquimbo, Valparaiso, San Francisco, Acapulco (Manzanillo), Punta Arenas, Realejo (Corinto), La Union, La Libertad, Acajutla, San Jose — chiffres [illegible]]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $ 260 en or
Passage dans une cabine 2e pont avant ... 210
Passage d'entrepont ... 130
Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus, place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.
Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passages d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 0/0 sur le prix de la double traversée, et il s'y rapporte d'embarquer pour le voyage de retour dans l'espace de dix mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1 an L. J. 1. 121, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE .... Duchesne .... Samedi 4 mai
VILLE-DE-PARIS .... Surmont .... Samedi 18 mai
EUROPE capitaine Lemarie .... Samedi 1er juin
ST-LAURENT .... Bocande .... Samedi 15 juin

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE
Première cabine, $160 | Second cabine, $100.

POUR PARIS.
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine $165. Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les frais de transit par l'Angleterre et le passage de la Manche, et épargnent du temps, des désagréments et de la dépense.

V. PERRILLIAT 121 rue Commune.
3avril—

Nouvelle-Orléans à Saint-Nazaire, VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Partant pour le port de la Havane, le 13 mai, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
30 avril 121 rue de la Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman - Steamers de la Malle. Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool $120. Aller et retour, $175
New York à Londres $125. Aller et retour, $185
New York à Paris, $135. Aller et retour, $205

Billets de retour bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
24avril—1m Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans de ses beaux steamers en les appareillant jusqu'à la flotte qui fait le service entre le port de New York et de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit.

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre,
De la Nlle ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix de Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre)
1ère chambre. 2me chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
26 mars—1an MAURY & CO. rue Gravier, No 188,

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR..........2000 tonneaux....Nelson, comm.
GUIDING STAR..........2000 " Barry, "
MISSISSIPPI..........2200 " Sumner, "
MERRIMACK..........2200 " Vanstre, "
HAVANA..........2200 " Palmer, "
MONTEREY..........1400 " Edwards, "
MARIPOSA..........1400 " Quick, "
MATANZAS..........1100 " Ryder, "
MISSOURI..........1400 " Hudson "

Le vapeur

MONTEREY,

Edwards, commandant,

Partira SAMEDI, le 4 mai 1867, à 8 h. du matin, Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans
C. K. GARRISON, président,
15 octobre No 5, Bowling Green, New-York.

POUR NEW-YORK.

Ligne de steamers Cromwell entre New York et la Nlle-Orléans.

Départ, SAMEDI, 4 MAI, à 8 heures du matin

Le steamer favori

GEO. WASHINGTON,

Bon marcheur, Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Deuxième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Brême.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
30 avril 41 rue Carondelet.

POUR RIO DE JANEIRO—BRESIL.

Départ, le 20 mai prochain.

L'agent général du gouvernement Impérial du Brésil va partir de la Nouvelle-Orléans, pour Rio de Janeiro, le 20 mai prochain, un vapeur de première classe.

Les personnes qui désireraient émigrer sous les auspices du gouvernement, sont invitées à aller s'inscrire chez l'agent.

D. de GOICOURIA,
21 avril— 5 rue Carondelet.

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE,

Le Mardi, à 5 heures P. M., et le Samedi, à 10 heures du matin

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gros, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR: il partira de Bayou Sara tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 8 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. B. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4,
3 avril J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

POUR LE HAVRE.

La barque ANNIE M. GOODWIN, de première classe et d'un faible tirant d'eau, ayant toute sa cargaison, partira sous peu.

Pour passage, s'adresser à
ZEREGA & CO.,
24avril—4f Rue Carondelet, No 28.

POUR LE HAVRE—Le navire américain de première classe MERCHANT, capitaine, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira prochainement pour le susdit port.

Pour passage, s'adresser à bord, au poteau 27, 3me District.

Pour fret de coton ou autres marchandises, s'adresser à
W. B. BUDDENDORFF,
23avril 175, rue de la Commune

AVIS.

Le navire français BAYONNAISE, capitaine Bidegaray, allant à BORDEAUX, sera complètement chargé le 28 courant.

Le navire devant partir le 1 mai fixe, on ne prendra plus de passagers, après le 30 de ce mois.

C. CAVAROC & Co.,
23 avril—4 f No 5, Passage de la Bourse.

POUR BORDEAUX.

DÉPART, 1 mai prochain—Le navire français de première classe, BAYONNAISE, capitaine Bidegaray, partira comme il est dit ci-dessus.

Pour passage de première classe ou d'entrepont, le navire ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

C. CAVAROC & CO.,
16 avril—10f No 5 Passage de la Bourse.

POUR LE HAVRE.

Le navire américain SORRENTO, de première classe et d'un très faible tirant d'eau, capitaine H. A. Wilson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste du fret de coton, suif, saindoux ou autres marchandises, s'adresser à

W. B. BUDDENDORFF,
Rue de la Commune, No 175,
ou à CREEVY, NICKERSON & CO,
6 avril Rue Carondelet, No 33.

Bureau des Assureurs,

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1867.

LES Compagnies d'Assurance qui composent ce Board fermeront leurs bureaux, du 6 avril au 6 mai, à 4 heures de l'après-midi, et du 6 mai à nouvel ordre, à 3 heures de l'après-midi.

JAMES H. WHEELER,
5 avril—1 mois Secrétaire.

Grande Fabrique de Chapellerie.

RUE DE LA DOUANE No 60.

NOUVELLE-ORLEANS.

Dépôt Général de la Manufacture J. BOUVET,

107.....RUE DU CANAL.....107

J'AI l'honneur d'informer le public, qu'ayant le Dépôt général des Chapeaux de la Manufacture J. BOUVET, je pourrai offrir chaque jour aux acheteurs les plus difficiles un choix nouveau de Chapeaux pour hommes, jeunes gens et enfants, A TRES BAS PRIX.

M. D. Greuler, bien versé dans la partie, est chargé de la vente et des ordres (sur mesure) qu'on voudra bien lui donner.

C. V. LAGAY,
20 avril—10f 107, rue du Canal.

Grande Nouveauté de Printemps,

ETOFFES POUR PANTALONS, Et Vêtements complets,

CHEZ

E. GIRARD & COUTEUX

33, RUE DE CHARTRES

Encoignure Douane.

EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX:

CASIMIRS D'ÉTÉ,
ETOFFES SABLÉES,
BATISTES DE LAINE,
DRAPS LÉGERS NOIRS,
DRAPS UNIS COULEUR,
MERINOS, 6/4,
GRAIN de POUDRE
BOMBAZINES,
ALPACAS,
SATINS IMPERIAL,
DUCKS BLANCS,
COUTILS ANGLAIS,
PIQUÉS A GILETS,
GINGA PUR FIL.
— AUSSI —
DRAPS A BILLARD,
DOUBLURE et FOURNITURES.
E. GIRARD & COUTEUX.
1er mars 3m

J. A. BRUNSWICK. J. BRUNSWICK. A. W. MERRIAM

BRUNSWICK FRERES & Cie,

48......Rue St-Louis, Nlle-Orléans......48

FABRICANTS DE BILLARDS

ET

D'ARTICLES DE BILLARDS.

NOTRE stock comprend le plus grand assortiment de Billards qui ait jamais été offert—grande et petite billards, billards à quatre et six poches, à bandes Brunswick perfectionnées, lesquelles sont, de l'avis des plus célèbres joueurs, les meilleures dont on se serve actuellement.

Nous avons en outre un stock complet de tables Jenny Lind à tamiers, billes, draps, queues, craie, cheville, tréfie, compteurs, et tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Les ordres de réparations ou changements de billards sont exécutés sans délai. 14 mars—3m

Crescent Confectionery,

CHRISTIAN BRAUN,

No 590 RUE DES MAGASINS,

entre les rues Joséphine et St André.

Salon de Lunch pour Dames.

Repas de noces et autres servis avec promptitude.

On remplira ponctuellement les ordres venant de la campagne. 18 avril—3m

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu. Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, SOLIVES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par
V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
5 février—1an

No 47, RUE ROYALE,

GRANDE REDUCTION DE PRIX

POUR CAUSE DE DEPART.

LE soussigné partant pour l'Europe dans les premiers jours du mois prochain offre en vente à des prix excessivement réduits son vaste et riche stock de FAIENCE, PORCELAINE, POTERIE, CRISTAUX, VERRERIE, ARTICLES DE MENAGE en tous genres, ainsi qu'un très grand assortiment d'articles de fantaisie, PARFUMERIE, QUINCAILLERIE, COUTELLERIE, VANERIE, &c., &c., une foule d'articles trop longs à énumérer.

J'appelle l'attention des marchands de la ville et de la campagne ainsi que celle des RESTAURATEURS, HOTELLIERS, des CAFETIERS, des PROPRIETAIRES de BATEAUX à vapeur et des chefs de maison en général, qui trouveront des avantages à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. Toutes ses marchandises sont de première qualité et d'importation récente. Il est décidé à les vendre à des prix tels qu'il défient la concurrence. Son seul magasin est au No 47, rue Royale.
E. F. MIOTON.

Avis aux Marchands Détaillants.

150 paniers faïence assortie, convenable pour marchands de détail, à vendre à bas prix pour clore une faillite, par

E. F. MIOTON,
7avril—1m 47, rue Royale.

20 . . . Rue de Chartres . . . 20

C. JAUBERT & CO.,

[illegible] haute de nouveautés de la campagne [illegible] MARCHANDISES [illegible] du pays [illegible]
[illegible] assortiment général, [illegible]
[illegible] du marché et abonnement aux [illegible] assortiment de CHAPEAUX français.
Les ordres de la campagne sont promptement remplis. 21 mars—3m

ARTICLES DE MODE

ET

NOUVEAUTÉS DE PARIS,

W. Dauphin & Cie.,

66, RUE DE LA DOUANE, 66

OUVERTURE de 500 caisses d'articles de PAILLE, FLEURS, RUBANS, PLUMES, LINGERIE, articles de fantaisie et hautes nouveautés.

W. DAUPHIN & Cie.,
2avril—1m 66, Rue de la Douane.

GRAND SACRIFICE.

Vente à 20 pour 100 au-dessous du prix coûtant.

J. REBATU, rue Ste Anne No 21 entre Chartres et Royale, ayant l'intention de renouveler son stock de marchandises d'ici à la fin du mois, vendra ses marchandises à vingt pour cent au-dessous du prix coûtant. Il engage sa grande clientèle à venir profiter de la belle occasion [illegible] Indiennes bon teint à [illegible], bien [illegible] et [illegible] cts, coton, [illegible] à 20 et 25 pouces [illegible] Savril—1m

Avis.

La raison sociale de MARTINEZ y PALACIO ayant expiré par limitation le 31 mars, a été renouvelée du 1er avril pour une année.

ANTONIO PALACIO résidant en cette ville, est chargé de la signature de la maison, comme il appert par acte passé dans l'étude de MM. Gottschalk et Magner, notaires publics, le 11 avril 1867.

A. PALACIO.
Fco. PIZARRO MARTINEZ
11 avril—1m

ETABLIE EN 1837.

N. A. LLAMBIAS..........GEORGE DOCKTER

LLAMBIAS & DOCKTER,

115..........Rue Vieille-Levée..........115

(Entre St Louis et Toulouse.)

IMPORTATEURS, et marchands de produits de l'OUEST, offrent à vendre au plus bas prix du marché:

100 barils de whisky de la célèbre marque de WILSHIRE, Bourbon Monongahela,
500 barils farine fine, superfine, extra, double extra et triple extra,
2000 livres de jambons et épaules vert-à-pour habitations,
do do do fumés et passés au sucre.
100 tierçons de graisse de choix,
500 colis saindoux assortis Nos 1, 2, 3,
500 caisses morue,
100 demi barils bœuf pour familles,
100 barils bœuf de choix pour usage des habitations,
200 kegs de graisse de choix,
50 barils de Porc Mess, rumps et jobs,
50 barils pommes et ses de choix,
Savon, chandelles, café, riz, sucre, huile de charbon et de lard, beurre de l'Ouest et de Goshen, choucroute, sel, &c., &c., &c.
Seuls agents de la célèbre bière de S. P. SOULE.
13avril—15

Nouveautés de Printemps.

LA MAISON DERBES ayant complété son assortiment d'articles de Modes et de Fantaisie, offre aux acheteurs de la ville et de la campagne un choix des plus riches de CHAPEAUX, FLEURS, RUBANS, SOIERIES, DENTELLES, BRODERIES, BLONDES, TULLES, BONNETS, GARNITURES, PASSEMENTERIE, ORNEMENTS PAILLE ET JAIS, GANTS, MITAINES, PARASOLS EN-TOUT-CAS, RIDEAUX Nottingham, EVENTAILS, BOUTONS, MOUCHOIRS, Soieries et FOULARDS, BONNETERIE et toutes les FOURNITURES à l'usage des COUTURIERES et MODISTES.

Aussi un MAGNIFIQUE assortiment de PARURES POUR MARIÉES.

Le tout sera vendu A PRIX RÉDUITS.

J. DERBES, Jr.,
7 avril—1m 57 rue Royale.

J. A. CELLES.

Architecte et Entrepreneur,

20......RUE CARONDELET......20.

1er—3m

BROOKS, MACDONALD & Co.,

Facteurs de coton et Commissionnaires,

25 RUE CARONDELET, No 25,

Nouvelle-Orléans,

JAMES M. BROOKS, Le H. LeGAY, HUGH MACDONALD
4avril—6mois.

GEORGE F. BROTT,

16..........rue Fulton..........16

NOUVELLE-ORLEANS.

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

De toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1 an

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET......NEW YORK.

Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente du

SILLERY..........de Moet & Chandon, première qualité.
FLEUR DE SILLERY do
VERZENAY do
GRAND VIN ANGLAIS do très sec.
GRAND VIN IMPERIAL do cachet vert.

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New-York, n'ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons en même temps des ordres d'importation, avec étiquettes et marques, au gré des acheteurs. Ces vins sont bien connus et le commerce peut être assuré que la liste des prix sera strictement suivie dans toutes les circonstances.

G. H. BAILY & CO.,
Savril—6m Rue de la Commune, No 6

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co., à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,
1er—6m No 37 rue Vieille-Levée.

CHAMPAGNE

Carte Blanche

de Bouché Fils & Co., de Mareuil sur Ay

PAUL ADOUE & Co,
seuls Agents,
20 rue Toulouse,
NOUVELLE-ORLEANS.
18 janv—6m

L. A. BELLANGER,

F. DUMONTEIL, SUCCESSEUR,

Coin Canal et Bourbon.

Confiseries! Patisseries!

LUNCHS! SOUPERS! REPAS SUR COMMANDE.

M. F. DUMONTEIL, a l'honneur de prévenir le public qu'étant devenu acquéreur de cet établissement à partir de ce jour, il ne négligera rien pour continuer à mériter la vogue que son prédécesseur avait su acquérir.
16 avril—6m

Whisky. Brandy. Vin.

CHEZ L. MANUEL,

236 Rue de Chartres, entre St Philippe et Dumaine.

ON trouvera toujours un grand choix de Whisky, Brandy, Vin, au-dessous du cours de la place.

Wm. H. Buck V. Faures

BUCK & FAURES,
MARCHANDS DE FARINE,
87..........Rue des Magasins..........87
NOUVELLE-ORLEANS.

Ont constamment les meilleures marques de farine de boulangerie 13 avril—1m

Aux Cent Mille Paletots.

20 pour cent Meilleur Marché qu'avant la Guerre.

MICHEL LION,

197-199 RUE VIEILLE-LEVEE,

Face au Marché à la Viande.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES ET ENFANTS.

J'ai l'honneur d'appeler l'attention du public et de mes amis sur le stock élégant et choisi de Marchandises de printemps, que je vendrai à vingt pour cent meilleur marché qu'avant la guerre. Mon stock de linge fait de tous genres d'habillements, chapeaux, chemises et articles pour hommes et enfants, ne peut être surpassé en ville.

Je sollicite une visite des acheteurs de la ville et de la campagne avant d'acheter ailleurs.

Un coupeur de premier ordre est attaché à l'établissement.
MICHEL LION,
6avril—3m 197-199 rue Vieille-Levée.

Grand sacrifice de Marchandises.

PEPIN, TURCOTTE & JUSTUS

131......RUE CANAL......131

Entre Royale et Bourbon.

Nous vendrons à partir de LUNDI [illegible] notre immense stock de MARCHANDISES SECHES étrangères et du pays, à grand sacrifice sans égard aux prix coûtant.

SOIERIES noires et couleur à 50 p. c. au-dessous du prix d'importation,
BAREGE GRENADINE BRODÉE à [illegible],
DO anglais à [illegible],
MOZAMBIQUE qualité supérieure à [illegible],
JACONAT français, demi deuil, à [illegible],
INDIENNES bon teint à [illegible] cts,
COTON à drapé le grande largeur à [illegible],
COTON RAYÉ à [illegible] cts,
DENIMS bleu à 15 cts,
COTON BLANC 7/8 à 12 1/2 cts,
500 DEMI POINTES DENTELLE à [illegible],
POINTES EN DENTELLE, [illegible],
CONFECTIONS EN SOIE,
CHALES GRENADINE [illegible],
DO BAREGE do do
ALPACA noir, BOMBAZINE, TANSIES, &c,
DENTELLE de [illegible],
DO [illegible],
TOILES à [illegible],
BATISTE fine, [illegible]

Nous appelons l'attention des [illegible] de détail sur ces marchandises [illegible] en général qui sont d'un bon marché exceptionnel.
7 avril—1m

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO [illegible]

PHARMACIE

Le Dr. M. [illegible]

[illegible]
12 fév—1m

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de John Galle.—No [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent [illegible]
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
3avril—mai 4 9 Greffier.

Succession de Rose O'Keefe.—No 27,[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné à tous créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'[illegible] de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
25avril—mai 4 9 Greffier.

Succession de Erasmus Lyon alias Lind. No 28,67[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner [illegible]
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
30avril—mai 4 9 Greffier.

Succession de John Byrnes.—No 28,[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
5avril—mai 4 9 Greffier.

Succession de Pedro Prats.—No 27,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE Greffier
5avril—mai 4 9

Succession de James McMillan.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu James McMillan, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
24 avril—21,26,30 Greffier.

Succession de JACOB S. SOLIS.—No [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Jacob S. Solis, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, R. O'RORKE,
26 avril—25,30—5mai Greffier.

Succession de Lewis W. Lyons.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Miss Christy Lyons a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Lewis W. Lyons, décédée—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
21 avril—21,26,30 Greffier.

Succession de J. G. Clarke.—No 28,9[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mauri e Hurley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. G. Clarke décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
25 avril—25,30—3 mai Greffier.

Succession de Céleste Perault.—No 16,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que F. C. Dunn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feue Céleste Perault décédée.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'ROURKE,
25 avril—25,30—3mai Greffier.

Succession de Peter alias Patrick Coyle. No 28,880.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Jackson Lemon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Peter alias Patrick Coyle, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21 avril—21,26,30 Greffier.

Succession de John Fied.—No 28,58[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21 avril—21,26,30 Greffier.

Succession de J. G. Puehler.—No 25,779.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21 avril—21,26,30 Greffier.

EDWARD DURIVE & CO. vs. leurs créanciers.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,411—Avis est par le présent donné aux créanciers des insolvables et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à partir de la date du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire présenté par le syndic ne serait point approuvé et homologué et les fonds répartis conformément au dit tableau.
Par ordre de la Cour. F. J. LAIZER,
8avril—20mai Député Greffier.

A Vendre.

JOLI MAGASIN DE MODES, très bien achalandé. S'adresser, encoignure Magazine et Plaisance, No 322.
18 avril—1m

VENTES JUDICIAIRES

E. TOMATIS vs HENRIETTA E. LAWRENCE et JAMES LOVIC.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 1[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement des parties et intéressés je procèderai, le JEUDI, [illegible] 1867, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible] Deuxième District de cette ville à la vente et adjudication de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

HARRY T. HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans
30 avril—[illegible]

Succession de feu J. L. RIDDELL, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS

Louis B. Hart vs Jules W. Benton.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans

James Wells vs John C. Bareitt et Joseph Morel.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS

W. I. H. [illegible] vs John W. [illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

Les Dames [illegible] vs [illegible]

SIXIEME COUR [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS

Louise & Ferrero vs Pierre M[illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans

La dame Johanna Dubois, épouse de Luke Dillon, vs le Dr J. B. Perez

CINQUIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS

F. RIMAILHO & ESPENAN. DEMENAGEMENT PROVISOIRE

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT ET D'AMELIORATIONS.

LA maison F. RIMAILHO & ESPENAN [illegible]

[illegible] Bonneterie, Mercerie, Passementerie, Rubans, Dentelles, Broderies, Eventails, Ombrelles, Articles de Fantaisie, et tout ce qui constitue leur commerce.

13 RUE DE CHARTRES 13
[illegible]

J. MANGIN,
Forgeron et Serrurier,
RUE STE ANNE, No 173,

Ayant acquis un nouveau fonds [illegible] balcon, grille de tombe, grillage pour porte de magasin, voiture, fer, fermeture de magasin [illegible]

INJECTIONS ET PILULES

OU

Dr. RICORD,

Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, une fraction facile, cure garantie, à vendre par

E. GAUDOZ, Pharmacien,
21 avril Enc. Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT

DES MALADIES SECRÈTES

ET

DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exema, Scrofule, Scorbut, [illegible].

E. GAUDOZ.
Pharmacien de l'Université de Paris
21avril Enc. Conti et Bourgogne.

SUCCESSION DE W. F. VREDENBURGH,

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession sont priées de les présenter, et celles qui doivent de venir payer au soussigné.

WM. H. VREDENBURGH,
Exécuteur.
23 avril—10f Rue St Louis, No 17.

124..........CHARTRES..........124

DR. M. PERL & CO.,

SUCCESSEURS DE DUFILHO Jr.

124—RUE DE CHARTRES—124

NOUVELLE-ORLÉANS.

Droguistes en gros et en détail et chimistes, auront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français Anglais Allemands et Américains.

Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.

Nous avons un bel assortiment de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie &c. &c.
22 nov—6m

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49,

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 28oct—6m

VENTES A L'ENCAN.

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Encan de Dames,

Au magasin de Madame Sophie Schwan, No 33 enc. Bienville et Royale.

Grande Vente positive et sans réserve, d'Etoffes riches à Robes et Articles de Fantaisie, Châles, Cols et Manches, Dentelles, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

[illegible]

Conditions—comptant sur livraison. 30avril

Vente sans réserve de marchandises sèches, étrangères et du pays.

Par F. FERNANDEZ & CO.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

MARDI, 30 avril [illegible]

25 barils Whiskey à l'encan
PAR F. FERNANDEZ & CO.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

AUJOURD'HUI [illegible]

PAR G. DRUGUET.

Magnifique résidence de campagne dans la Paroisse de Jefferson, à environ un mille au-dessus de la ville de Carrollton, [illegible] VICTORIN ROMAN.

Victorin Roman contre ses créanciers No 23,018.

Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau No [illegible] rue Royale.

SAMEDI [illegible]

PAR G. DE FERIET [illegible]

Meubles! Meubles! Meubles!
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No [illegible] rue Royale.

MERCREDI [illegible]

Meubles Meubles Meubles
Succession de Madame Auguste Lesaulé, veuve de Joseph [illegible] No [illegible] Deuxième Cour de District [illegible]
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No [illegible] rue Royale.

LUNDI [illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

W. & D. URQUHART contre leurs créanciers. No 17,264 de la Sixième Cour de District.

Cinq actions de la Société Industrielle et Agricole, et un bon de $500 (avec coupons d'intérêts) émis par la Compagnie Télégraphique de la Louisiane—A l'encan—Vente pour les créanciers.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau No [illegible] rue Royale.

MARDI, 7 mai [illegible]

Dissolution de Société.

LA Société existant sous la raison de DARBY, MOUTON & Cie, [illegible] MOUTON [illegible] DARBY MOUTON & Co.

En me retirant des affaires, je prends la liberté de recommander à mes amis, mes successeurs, MM. C. H. MOUTON & Co.
J. H. DARBY.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres ou frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la RECETTE D'UN MÉDECIN PRATIQUANT DE [illegible] composé de la véritable ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU [illegible]

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre et frisson, un excellent altérant et tonique [illegible] CLIMAT [illegible] DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION [illegible] de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE et FRISSON, et de MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr M. PERL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants
[illegible]
Geo L. KOUNS & Bro., coin de la Commune, No 59, [illegible]
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 29 mars—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches.

Marchandises sèches.

PAR VINCENT & CO.,
W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI à 10 heures du matin au No [illegible] de la rue de Chartres, il sera vendu sans réserve—
Un cent lots de marchandises étrangères et américaines de saison, en partie—
[illegible]
Mouchoirs, mouchettes et autres.
— Egalement —
[illegible] chapeaux de dames, française et le dernier genre, &c. 30 avril

Nattes Chine.

Nattes Chine.

PAR VINCENT & CO
W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI à 10 heures au No [illegible] de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—
[illegible] Nattes Chine.
Nattes blanches et à carreaux 4/4
do do 5/4
do do 6/4
De diverses de choix. 30avril

PAR HOFFMAN & MARKS.

GRANDE VENTE SANS RÉSERVE

DE

700 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, le MARDI, 30 courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

[illegible]

Conditions comptant. 30 avril

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO,
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 30 courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No [illegible] de la rue Bienville [illegible]

Sans réserve, pour cause de déménagement, pour clore des consignations:

[illegible]

PAR O. VALETON.

Cigares. Cigares. Cigares.
PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI [illegible]

Tabac! Tabac! Tabac!
[illegible]
PAR O. VALETON, encanteur.

MARDI [illegible] MM [illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Fromage [illegible]
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

Oranges, Limons Noisettes, Avelines, Amandes.

[illegible]

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur

[illegible]

PAR S. GUINAULT

Propriété d'encoignure admirablement située pour une grocerie.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Succession de Ch. [illegible] No [illegible]

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

SAMEDI [illegible]

Lot de terre à Carrollton, sur l'Avenue du Canal.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

SAMEDI [illegible]

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau et Passage de la Bourse et Bienville.

MARDI [illegible]

MONTGOMERY BROS. & CO.

Grande Vente péremptoire, par Catalogue,—Meubles de très grand prix, importés et faits par N. N. Sabrelt, Tapis, Rideaux, Glaces françaises, Verrerie de Bohême, Porcelaine, Argenterie, Tableaux à l'huile et Gravures, Pendules et Ornements en bronze—Vente à l'Encan, pour cause de départ.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, MERCREDI, 1er mai, à 11 heures, à [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 avril

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi, 30 avril à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête à tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à rampes à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à rallonges, chaises [illegible], appareilles, tapis [illegible]

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi, 30 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lowe, rue Gravier, No [illegible]
Elégants Chevaux appareillés, do de monture.
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis mars

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

24déc NOUVELLE-ORLÉANS

Le Dr GEUTEBRUCK

DE retour du Mexique où il a été au Sud ou il a exercé sa profession avant et pendant la guerre, offre respectueusement ses services comme médecin, chirurgien, etc., au public de la Nouvelle-Orléans.

Références—Ses diplômes d'Allemagne, du Mexique et des Etats-Unis.

Il donne des consultations en allemand, en anglais, en français et en espagnol.

Consultations gratuites, pour les pauvres, de 1 à 2 heures de l'après-midi.

Rue Bourbon No 18, près Canal.
22fév—3m

Succession de Edmond Fauchet.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte [illegible] de la dite succession ne serait point approuvé [illegible]
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
27avril—4 7—mai Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

Marchandises sèches [illegible]

Par E. [illegible] & CO

MARDI [illegible]

PAR A. FEIBER

VENTE [illegible]

d'habillements, lingerie, bottes, souliers, chapeaux, etc., à l'encan,

PAR A. FEIBER
H. MARKS, encanteur.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY

Cardes à coton, cordes de Manille, clous.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Mais! Mais! Mais!

PAR D. E. MORPHY [illegible]

[illegible]

PAR R. SCOTT.

PAR R. SCOTT [illegible]

MARDI [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession d'Eli Fanbenes et de Jeanne Durand, au [illegible] No 18 [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO. [illegible]

SAMEDI [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Vente pour [illegible]

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR

MARDI [illegible]

[illegible]

Succession de Joseph Courteux.

Par CHARLES E. FORTIER, [illegible]
Bureau Passage de la [illegible]

MARDI [illegible]

[illegible]

Onze lots de terre de Valence [illegible] Carrollton, paroisse Jefferson, succession de Mme Cornelia L. Pierce, No [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau, passage [illegible]

MARDI, 30 avril [illegible]

[illegible]

[illegible]

No 1..... Le Dr. SPYER, [illegible] .....No 1

[illegible]

OPERATIONS, CONSULTATIONS.

Le Dr. JAMES S. KNAPP [illegible]

[illegible]
7 fév—3m No 13 rue Baronne, près Canal

J. A. De HART,

DENTISTE,

17..........Dauphine..........17
28nov—an Près Canal

[illegible]

MOYENS & DEDRICK

Avocats et Agents ayant [illegible] réclamations contre les E[illegible]

[illegible]

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de [illegible] de Paris, rappelle à ses amis et au public [illegible] comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques [illegible]

Guérison certaine de la gale [illegible]
F. GAUDOZ
[illegible] Encoignure Orléans et Bourbon